

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Once Upon a Time Daycare Inc./Garderie il était une fois inc.	Numéro de permis 2012515	Date d'inspection Le 04 juin 2024	
Nom de l'établissement Once Upon a Time Daycare/Garderie Il était une fois		Numéro de téléphone (506) 334-4000	
Adresse 177 La Vallée Route Memramcook NB E4K 3E5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	04 juin 2024	04 juin 2024
<p>Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Au moment de l'inspection de surveillance, les préscolaires étaient dans la cours des après-classes qui n'est pas clôturer. Aucune demande de changement n'a été envoyé à la mentore en assurance de la qualité avant le début des travaux dans le parc des préscolaires. La mentore en assurance de la qualité a envoyé une demande de changement au moment de l'inspection de surveillance qui a été rempli sur les lieux. La personne responsable mentionne que la cour extérieur des préscolaires sera fermé pour la journée et qu'il sera de nouveau ouvert demain. La mentore en assurance de la qualité recommande qu'un clôture temporaire soit ajouté dans le parc des après-classes si une journée supplémentaire doit être utilisé pour terminer les travaux.</p>			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Les éléments suivants ont aussi été observés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le ratio enfants-personnes éducatrices -La feuille de vérification de la cour extérieure est indiquée être vérifié chaque mois. - Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois. -Le matériel de jeux à l'intérieur - Les registres des présences quotidiennes des enfants ont été effectués -Orientation des enfants; Observation d'une éducatrice parler de son processus de changement de couche aux bébés et dans un autre groupe une éducatrice qui explique le déroulement de la journée aux enfants et répond aux questions des enfants. <p>Au moment de l'inspection de surveillance, il y a eu observation des activités à l'extérieur pour tous les groupes, le lavage des mains et la préparation pour le dîner.</p> <p>Les questions au sujet du règlement sur les permis en lien avec la loi sur les services à la petite enfance ont été répondu.</p>
--

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 juin 2024

Date

original signé par
Trista Bernard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 juin 2024

Date